

Département de la Loire  
Arrondissement de Montbrison  
Canton de Montbrison  
Commune de Soleymieux

---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

**Nombres de conseillers : 11**

**En exercice : 11**

**Présents : 9      Pour : 9+2 pouvoirs      Contre : 0**

**Abstention : 0**

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 mai les membres du conseil municipal de Soleymieux se sont réunis sous la présidence de Monsieur RONZIER Julien, Maire de la commune.

**Présents :** RONZIER Julien, DUMAS Jean Marc, POYET Manon, SOUBEYRAND Daniel, DAMEZET Jérôme, MONTET Frédéric, BOUTTE Thérèse, FAURE Sophie, POYET Mathieu

**Absents excusés :** QUATRESOUS Christian donne pouvoir à DUMAS Jean MARC, DETHY Annie donne pouvoir à SOUBEYRAND Daniel

**Secrétaire de séance :** FAURE Sophie

---

**Fermeture de classe sur le RPI de St Jean Soleymieux et Soleymieux**

---

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29 et L2121-30,

**Vu** le Code de l'éducation,

Par lettre en date du 10 octobre 2023, Monsieur l'Inspecteur d'académie nous fait savoir que dans le cadre de la préparation de la rentrée scolaire 2024-2025 il a été envisagé la fermeture de :

- une classe sur le RPI de St Jean Soleymieux et Soleymieux

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

**Considérant** que la commune de Soleymieux à fait de nombreux travaux sur l'école de Soleymieux pour plus de 150 000€ ces 3 dernières années ;

**Considérant** que les outils scolaires et l'environnement sont adaptés aux enfants de CP au CM2 sur l'école de Soleymieux ;

**Considérant** que l'école de St Jean Soleymieux n'a pas eu de travaux significatifs depuis de nombreuses années ;

**Considérant** que pour la prochaine rentrée scolaire il y aura plus d'enfants de Soleymieux sur le RPI que d'enfants de St Jean Soleymieux.

**Considérant** que les naissances sur Soleymieux sont de 12 en 2021, 8 en 2022 et 8 en 2023 et que sur la commune voisine ce nombre est largement inférieur ;

**Considérant** que les élus de Soleymieux ne souhaitent pas la dissolution du RPI de St Jean Soleymieux et Soleymieux (11 voix) même si tout échange avec les élus de la commune de St Jean Soleymieux s'avère impossible ;

**Considérant** que pour le bon fonctionnement du RPI la commune de Soleymieux est prête à fermer une classe sur les trois existantes ;

**Considérant** que pour ne pas mettre en difficulté l'équilibre des écoles et dans l'éventualité qu'il y ait une nouvelle fermeture de classe, celle-ci ne pourra pas être sur Soleymieux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 8 voix pour et 3 abstentions

- Emet que la fermeture de la classe aura lieu sur la commune de Soleymieux,

Ont signé au registre tous les membres présents.

Copie certifiée conforme

Fait à Soleymieux, le 28/05/2024

Le Maire,  
Julien RONZIER



La secrétaire de séance  
Sophie FAURE

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Sophie', is written over the printed name of the secretary.

Affichage fait le 08 JUL. 2024 numériquement

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203010-20240527-2024-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2024  
Publication : 17/06/2024